



Grille d'évaluation d'adhésion *(À remplir et joindre au formulaire d'adhésion)*

Pour les aider à s'inscrire dans la catégorie de membre qui leur convient, en plus des règlements généraux, les membres potentiels reçoivent avec leur formulaire d'adhésion une copie de la présente grille d'évaluation. Les critères qu'elle contient devraient permettre à une grande majorité de membres potentiels de faire leur choix clairement.

Ces huit (8) critères de l'action communautaire autonome comportent cependant une marge d'interprétation, ainsi cette grille permet de mieux connaître l'organisation et il pourrait arriver que l'adhésion de membres à l'une ou l'autre des catégories ne corresponde pas à l'analyse qu'en fait le conseil d'administration de la CDC. Dans ce cas, le conseil d'administration rencontrera l'adhérent afin de convenir ensemble de la catégorie de membre lui convenant, s'il y a lieu.

Les critères différenciant les organismes communautaires des organismes communautaires autonomes, laissent particulièrement place à interprétation. Il est important de noter que cette différenciation n'est pas de l'exclusion (les deux catégories de membres ont droit de vote). Cette différenciation vise plutôt une reconnaissance des spécificités de l'action communautaire autonome qui tendent à être inconnues, méconnues, voir menacées.

EN LIEN AVEC LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CDC MRC DE L'ASSOMPTION, LA NATURE DE VOTRE ORGANISATION SE SITUE DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES DE MEMBRES SUIVANTES.

Communautaire autonome	Organisme communautaire autonome ou organisme démontrant qu'il a des pratiques suffisamment proches ¹ de l'action communautaire autonome en répondant aux huit critères ci-dessous et à ceux des Règlements généraux ² .
Associé	Autre organisme ³ qui partage les objectifs de la CDC, qui répond aux quatre premiers critères ci-dessous et à ceux des Règlements généraux ⁴ .
Solidaire	Autre organisme ou institution solidaire de la CDC qui répond aux critères des Règlements généraux ⁵ .
Individuel	Individu solidaire de la CDC qui répond aux critères des Règlements généraux ⁴ .

¹ Une analyse avec le conseil d'administration et l'organisme demandeur est requise, s'il y a lieu.

² Être intéressé aux buts et aux activités de la Corporation (Sec. 1.4) et desservir la population résidant à l'intérieur du territoire de la MRC de L'Assomption (Sec. 2.2.1.).

³ OBNL, entreprise d'économie sociale, coopérative, organisme intégré au réseau public, etc., dûment constitué en personne morale.

⁴ Être intéressé aux buts et aux activités de la Corporation (Sec. 1.4), desservir la population résidant à l'intérieur du territoire de la MRC de L'Assomption et favoriser le développement communautaire local (Sec. 2.2.2.).

⁵ Être intéressé aux buts et aux activités de la Corporation (Sec. 1.4).

COMMENT UTILISER CETTE GRILLE

Pour chacun des critères, cochez la case si vous considérez que votre organisme répond à la manifestation correspondante. S'il y a hésitation, vous pouvez également commenter la manifestation afin de mieux vous y référer par la suite. Certains critères sont dotés de manifestations qui enrichissent les premières pour favoriser la réflexion et vous aider à faire un choix plus éclairé.

À la fin de la grille d'évaluation, vous trouverez un tableau présentant les huit critères de l'action communautaire autonome tels que présentés. Cochez les critères auxquels votre organisme répond selon l'analyse que vous aurez faite à l'aide des manifestations de la grille. Vous pouvez par la suite remplir le formulaire d'adhésion et le faire parvenir à la CDC.

Puisque les critères de l'action communautaire autonome sont des éléments importants dans l'exercice quotidien de nos structures communautaires, il est suggéré de clarifier les ambiguïtés avec votre conseil d'administration afin de transformer cette réflexion en un processus d'apprentissage pour vos administrateurs.

1^{ER} CRITÈRE ÊTRE UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OU UNE COOPÉRATIVE CRÉÉE À DES FINS SOCIALES

→ L'une des manifestations suivantes est nécessaire pour être membre selon la 1^{re} ou la 2^e catégorie du membership de la CDC.

<input type="checkbox"/>	UNE DES TROIS MANIFESTATIONS	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. Être constitué en personne morale à but non lucratif au Québec et réaliser la majorité de ses activités au Québec.	
<input type="checkbox"/>	2. Être constitué en personne morale à but non lucratif au fédéral et avoir son siège social au Québec en y réalisant la majorité de ses activités.	
<input type="checkbox"/>	3. Être constitué en personne morale à but non lucratif, avoir une mission internationale et avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions de son C.A. et son assemblée générale annuelle.	

→ Les Règlements généraux stipulent également que votre organisation doit desservir la population qui réside à l'intérieur du territoire de la MRC de L'Assomption pour être membre de la CDC (Section 2).

2^E CRITÈRE**ÊTRE ENRACINÉ DANS LA COMMUNAUTÉ**

→ Les trois premières manifestations sont fondamentales pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	LES TROIS PREMIÈRES MANIFESTATIONS	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. L'organisme invite les membres de la collectivité visée par sa mission et ses activités à s'associer à son développement en participant à des comités et groupes de travail démontrant leur implication.	
<input type="checkbox"/>	2. La communauté visée par la mission de l'organisme est représentée au C.A.	
<input type="checkbox"/>	3. L'organisme est en rapport avec d'autres organismes communautaires ou d'autres instances du milieu : - il participe à des tables de concertation; - il partage des ressources ou échange des services; - il siège au C.A. d'organismes communautaires.	

→ Les autres manifestations de ce critère enrichissent les trois premières.

<input type="checkbox"/>	4. Lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent, l'organisme travaille en concertation avec différents intervenants issus d'instances gouvernementales, paragouvernementales ou privées. Ex. : CSSS, CRÉ, municipalités, chambres de commerces, entreprises, etc.	
<input type="checkbox"/>	5. L'organisme fait des démarches pour recevoir du soutien de la communauté ou d'autres bailleurs de fonds : prêt de locaux, accès à des équipements divers, à de l'expertise professionnelle ou à du soutien financier.	
<input type="checkbox"/>	6. L'organisme met en place des outils d'évaluation de ses activités et services : lac-à-l'épaule, assemblée, etc.	
<input type="checkbox"/>	7. Les gens de la communauté manifestent leur intérêt à l'égard de l'organisme par diverses formes d'engagement bénévole.	
<input type="checkbox"/>	8. L'organisme fait des efforts pour recruter des bénévoles et pour les soutenir (formation, encadrement).	
<input type="checkbox"/>	9. L'organisme, lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent, manifeste sa présence en offrant ses services et son expertise lorsque la communauté est touchée par des événements particuliers. Ex. déluge, crise du verglas, incendie majeur.	

3^E CRITÈRE, 1^{ER} VOLET ENTRETENIR UNE VIE ASSOCIATIVE

→ Les trois premières manifestations sont fondamentales pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	LES TROIS PREMIÈRES MANIFESTATIONS	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. L'organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de ses services ou de son intervention.	
<input type="checkbox"/>	2. Tout en se montrant respectueux de la liberté des membres de déterminer leur niveau d'engagement, l'organisme favorise leur participation et leur fait connaître ses besoins de soutien par différents outils de communication (bulletin, journal, revue, site Web).	
<input type="checkbox"/>	3. L'organisme met en place des dispositifs de consultation qui permettent à ses membres de faire entendre leurs points de vue sur les activités et services et de s'exprimer sur les orientations de l'instance.	

→ Les autres manifestations sont des exemples qui renforcent la démonstration de la vie associative.

<input type="checkbox"/>	4. L'organisme met à profit l'expérience de son personnel, sollicite son expertise et favorise sa participation à ses instances démocratiques et aux sessions de travail ou aux groupes de discussion portant sur les orientations de l'organisme.	
<input type="checkbox"/>	5. L'organisme consulte aussi les personnes qui offrent leurs services bénévolement ou qui s'investissent dans ses activités : participation au C.A. ou aux instances d'orientation, mise en place de mécanismes particuliers destinés aux bénévoles, etc.	
<input type="checkbox"/>	6. L'organisme mène des actions qui indiquent sa volonté de favoriser des rapports harmonieux entre le C.A., les personnes salariées et les personnes engagées dans les activités de l'organisme sur une base bénévole ou militante.	

3^E CRITÈRE, 2^E VOLET ENTRETENIR UNE VIE DÉMOCRATIQUE

→ Les *douze manifestations* sont fondamentales pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	LES DOUZE MANIFESTATIONS	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. L'organisme tient une assemblée générale annuelle de ses membres. Les administrateurs soumettent aux membres les documents suivants : - les états financiers; - tous les autres renseignements relatifs à la situation financière exigés par l'acte constitutif de l'organisme ou par les règlements.	
<input type="checkbox"/>	2. Les membres réunis en assemblée générale annuelle approuvent les états financiers du dernier exercice.	
<input type="checkbox"/>	3. L'organisme agit conformément aux objets de sa charte.	
<input type="checkbox"/>	4. L'organisme est respectueux de ses Règlements généraux et les règlements adoptés par le C.A. sont soumis aux membres qui doivent les ratifier par un vote à la majorité des voix.	
<input type="checkbox"/>	5. L'organisme se montre respectueux des droits fondamentaux et applique les normes minimales du travail.	
<input type="checkbox"/>	6. Le C.A. est composé en majorité de personnes que la mission de l'organisme concerne ou, lorsque l'organisme évalue que sa mission ou que le contexte d'intervention s'y prête, de personnes représentant les usagers des services de l'organisme.	
<input type="checkbox"/>	7. Le C.A. de l'organisme est élu démocratiquement.	
<input type="checkbox"/>	8. Le C.A. est actif.	
<input type="checkbox"/>	9. L'organisme fait preuve d'une gestion transparente au regard de sa planification annuelle, de l'adoption de ses orientations et de ses choix budgétaires.	
<input type="checkbox"/>	10. Les membres de l'organisme sont en majorité des personnes issues de la communauté visée par l'organisme.	
<input type="checkbox"/>	11. L'adhésion est libre et les modalités pour devenir membre sont simples et transparentes.	
<input type="checkbox"/>	12. Les modalités pour devenir membre de l'organisme ou participer à ses activités sont respectueuses de la Charte des droits et libertés de la personne; l'organisme démontre, par ses pratiques, une ouverture à toutes les personnes visées.	

4^E CRITÈRE ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS

→ Les *trois manifestations* sont fondamentales pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	LES TROIS MANIFESTATIONS	OUI, NON OU COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. Tous les membres du C.A. sont membres de l'organisme.	
<input type="checkbox"/>	2. La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté des membres de l'organisme et des administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.	
<input type="checkbox"/>	3. Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise.	

5^E CRITÈRE AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ OU AVOIR ACQUIS DEPUIS UN SOUTIEN POPULAIRE

→ Les *trois premières manifestations* sont fondamentales pour satisfaire au critère. La 4^e manifestation s'applique à un organisme qui a *réévalué ou réorienté sa mission*.

<input type="checkbox"/>	Les trois premières manifestations	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. La création de l'organisme résulte de la volonté de citoyens. L'organisme, bien qu'il soit à but non lucratif, n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale.	
<input type="checkbox"/>	2. La mission et les orientations de l'organisme ont été déterminées à l'origine par les membres fondateurs. La mission de l'organisme n'a pas été déterminée pour satisfaire spécifiquement à l'application d'une loi ou d'un règlement ou la mission de l'organisme n'a pas été déterminée pour répondre spécifiquement aux objectifs ou aux paramètres d'une mesure, d'une orientation ou d'un programme gouvernemental. L'organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyens.	
<input type="checkbox"/>	3. L'organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par ses membres et par la collectivité visée. Les mandats de l'organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale.	

5^E CRITÈRE AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ OU AVOIR ACQUIS DEPUIS UN SOUTIEN POPULAIRE (*SUITE*)

La 4^e manifestation s'applique à un organisme qui a réévalué ou réorienté sa mission.

<input type="checkbox"/>	4. Si l'organisme a réorienté ou procédé à l'évaluation de sa mission, la réorientation ou l'évaluation reflétait la volonté des membres et des administrateurs de l'organisme.	
--------------------------	---	--

6^E CRITÈRE POURSUIVRE UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

→ Les quatre manifestations sont fondamentales pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	Les quatre manifestations	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.	
<input type="checkbox"/>	2. L'organisme définit lui-même sa mission et ses orientations et cela se traduit dans l'originalité et la spécificité de son action (approches d'intervention et pratiques).	
<input type="checkbox"/>	3. L'organisme vise, tant sur le plan collectif qu'individuel : l'appropriation des situations problématiques; la prise ou la reprise de pouvoir; la prise en charge. Divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et des pratiques d'éducation populaire autonome sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale : sessions de formation; débats; ateliers; publication de documents.	
<input type="checkbox"/>	4. L'organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens.	

7^E CRITÈRE FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES PROBLÉMATIQUES ABORDÉES

→ La première manifestation ainsi que l'un ou l'autre des éléments de la 2^e sont fondamentaux pour satisfaire au critère.

<input type="checkbox"/>	LA PREMIÈRE MANIFESTATION AINSI QU'UN ÉLÉMENT DE LA 2 ^E	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	<p>1. Pratique citoyenne L'approche de l'organisme comporte une dimension collective : entre autres, l'organisme essaie de mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs : consultations, assemblées, diffusion de l'information, activités d'éducation populaire autonome, etc.</p> <p>L'organisme a une structure de travail et des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités : il sollicite ces dernières pour mettre au point de nouvelles approches ou former des comités, des groupes de travail ou autres instances.</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>2. Approches larges, axées sur la globalité des situations problématiques abordées L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de mécanismes ou de structures d'éducation et d'information sur les dossiers traités; 	
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'interventions particulières ou de services pour agir plus spécifiquement sur les causes des situations problématiques; 	
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'outils d'autoévaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs visés et améliorer l'action à venir; 	
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - l'organisme traite les aspects relatifs à la défense collective des droits; 	
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - l'organisme travaille en collaboration avec d'autres ressources du milieu ou oriente vers d'autres ressources qui ne relèvent pas de son champ d'action propre. 	

8^E CRITÈRE ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

→ **Les *trois manifestations* sont fondamentales pour satisfaire au critère.**

<input type="checkbox"/>	LES TROIS MANIFESTATIONS	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/>	1. Indépendance du réseau public⁶ : L'organisme, par sa mission et ses documents constitutifs, est libre de déterminer la composition de son C.A.	
<input type="checkbox"/>	2. La composition du C.A., comme le prévoient les règlements de l'organisme, est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds.	
<input type="checkbox"/>	3. Les personnes élues ou nommées au C.A. sont indépendantes du réseau public. Les personnes siégeant au C.A. ne représentent formellement aucune instance gouvernementale.	

→ **Les manifestations suivantes renforcent et démontrent une composition saine du C.A.**

<input type="checkbox"/>	4. L'organisme a un minimum de 5 personnes au C.A.	
<input type="checkbox"/>	5. Les membres du C.A. de l'organisme n'ont pas de liens familiaux (père, mère, frère, sœur, conjointE, union de fait, conjointE de même sexe, enfants) entre eux et avec les employéEs.	
<input type="checkbox"/>	6. Le C.A. de l'organisme ne peut être composé majoritairement d'employés de l'organisme.	

RAPPORTEZ LES RÉSULTATS EN COCHANT LES CRITÈRES AUXQUELS VOTRE ORGANISME RÉPOND :

<input type="checkbox"/>	1 ^{er} critère	ÊTRE UN ORGANISME A BUT NON LUCRATIF OU UNE COOPERATIVE CREEE A DES FINS SOCIALES
<input type="checkbox"/>	2 ^e critère	ÊTRE ENRACINÉ DANS LA COMMUNAUTÉ
<input type="checkbox"/>	3 ^e critère	ENTRETENIR UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE
<input type="checkbox"/>	4 ^e critère	ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS
<input type="checkbox"/>	5 ^e critère	AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ OU AVOIR ACQUIS DEPUIS UN SOUTIEN POPULAIRE
<input type="checkbox"/>	6 ^e critère	POURSUIVRE UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE
<input type="checkbox"/>	7 ^e critère	FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES PROBLÉMATIQUES ABORDÉES
<input type="checkbox"/>	8 ^e critère	ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

⁶ Le réseau public inclut notamment les CSSS, commissions scolaires, CLE, municipalités, CLD, etc.

**FORMULAIRE D'ADHÉSION**

Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte

Nom de l'organisation / de l'individu		
Nom du(des) délégué(s) <i>(s'il y a lieu)</i>		
Coordonnées <i>Adresse</i>		<i>Téléphone</i>
		<i>Télécopieur</i>
Courriels et site Internet <i>Organisation / délégué(s)</i>		
Cochez la case appropriée <i>(consultez les règlements généraux ci-joints pour plus de renseignements)</i>		Cotisation annuelle
<input type="checkbox"/>	<i>Membre communautaire autonome</i>	25\$
<input type="checkbox"/>	<i>Membre associé</i>	25\$
<input type="checkbox"/>	<i>Membre solidaire</i>	50\$
<input type="checkbox"/>	<i>Membre individuel</i>	10\$

Documents à joindre avec le formulaire d'adhésion

(Seulement pour les catégories Membre communautaire autonome et Membre associé)

- Lettre ou extrait de procès-verbal indiquant que votre conseil d'administration veut adhérer à la CDC
- Grille d'évaluation d'adhésion remplie

Veillez faire suivre votre formulaire et les documents requis avec le montant de la cotisation à l'adresse suivante :

Corporation de développement communautaire
MRC de L'Assomption (CDC)
(Centre à Nous)
50, rue Thouin
Repentigny (Qc) J6A 4J4

Devenir membre de la CDC MRC de L'Assomption vous donne le droit de participer à toutes les activités de la Corporation, de recevoir les avis de convocations aux assemblées des membres et vous donne droit de parole lors desdites assemblées. En adhérant à la Corporation, vous reconnaissez avoir pris connaissance des règlements généraux et à avoir des pratiques conséquentes. Les renseignements fournis sur le présent formulaire sont ceux qui seront utilisés par la Corporation pour assurer ses obligations et responsabilités.